

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2018 – DPAT / T-057

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 55
P.R.	PR 0 + 820
COMMUNES	AY SUR MOSELLE
NATURE DES TRAVAUX	Travaux de renouvellement de la couche de roulement (rabotage+ enrobés) sur le giratoire GIR55N7 au niveau de la sortie d'autoroute "Talange" de l'échangeur n°36
DATES	<ul style="list-style-type: none"> • Nuit du mardi 19 juin au mercredi 20 juin 2018 • Nuit du mercredi 20 juin au jeudi 21 juin 2018
SYSTEME D'EXPLOITATION	⇒ Travaux effectués de nuit (entre 21h00 et 6h00) avec une coupure de la circulation routière sur la RD 55
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • La signalisation de chantier sera à la charge de l'entreprise COLAS EST - Sous contrôle du Département - UTT de METZ ORNE • Signalisation de coupure et de déviation à la charge du Département - UTT de METZ ORNE • Signalisation sur A31 à la charge de la DIR EST

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
 Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
 Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
 Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
 Vu le dossier d'exploitation ;
 Vu l'avis des Maires d'AY SUR MOSELLE, TALANGE, MONDELANGE, HAGONDANGE ;

Vu l'avis de la DIR EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux seront réalisés de nuit entre 21h00 et 5h00, nécessitant une coupure de la circulation routière sur la RD55, une déviation sera mise en place comme suit :

Pour les usagers venant de TALANGE :

→ RD953 → MONDELANGE → RD8 → RD8bis → carrefour RD8bis/RD1 → RD1 → AY SUR MOSELLE → RD1 → AY SUR MOSELLE

Pour les usagers venant d'AY SUR MOSELLE:

→ AY SUR MOSELLE → RD1 → carrefour RD1/RD8bis → RD8bis → RD8 → MONDELANGE → RD953

- La DIR EST aura à sa charge la fermeture des bretelles d'entrée et de sortie de l'A31 au niveau de l'échangeur n° 36 dans le sens Metz > Luxembourg. Pour les usagers provenant de l'A31 depuis Metz, une déviation sera mise en place par l'échangeur n°37 de Mondelange.


Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Marly ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et aux Maires des Communes d' AY SUR MOSELLE, TALANGE, HAGONDANGE, MONDELANGE, pour information.

METZ, le

11 JUIN 2018

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT